

Les présentes conditions générales de vente sont disponibles à tout moment et systématiquement portées à la connaissance de chaque client/utilisateur afin de lui permettre de passer commande.

Ainsi, le fait de passer commande et de cocher la case « J'accepte les conditions générales de vente » lors du processus de paiement implique l'acceptation entière et sans réserve du client à ces conditions générales de vente.

ARTICLE 1 – CONCEPT

TEAM BREAK est un concept de jeu d'évasion grandeur nature appartenant à la société TEAM BREAK SAS. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tout contrat de mise à disposition d'une salle de jeu conclu entre (1) toute société du groupe TEAM BREAK SAS et (2) les utilisateurs de la salle, lesquels seront nommés « UTILISATEURS » ensuite ; qu'ils aient réservé personnellement ou qu'ils fassent partie de l'équipe de la personne ayant effectuée la réservation, dénommée ci-après « L'ACHETEUR ». Ces conditions s'appliquent également quel que soit le moyen de réservation, que celle-ci soit effectuée via le site internet de TEAM BREAK SAS, nommé ci-après « SITE INTERNET » ou auprès du personnel de TEAM BREAK SAS. L'espace de jeu mis à la disposition des joueurs est dénommé « SALLE » et le contrat de mise à disposition « CONTRAT ». La partie de jeu pour laquelle l'ACHETEUR réserve et paie sur le SITE INTERNET est appelée « SESSION DE JEU ».

TEAM BREAK SAS reconnaît le droit de modifier ou faire modifier tout ou partie des présentes conditions générales de vente ainsi que le contenu de son SITE INTERNET (<http://www.team-break.fr>), ceci à sa seule discrétion, à tout moment et sans préavis.

Les conditions générales de vente de TEAM BREAK SAS sont disponibles sur le SITE INTERNET et peuvent être consultées librement sur simple demande auprès du personnel d'accueil de TEAM BREAK SAS.

ARTICLE 2 – MISE À DISPOSITION ET UTILISATION DE LA SALLE

Selon le principe même du jeu, TEAM BREAK SAS accorde aux UTILISATEURS le droit d'occuper la SALLE pour une durée maximale de 60 (soixante) minutes. L'occupation de la SALLE a pour seul et unique but de participer à un jeu organisé par TEAM BREAK SAS, lequel doit être réalisé en équipe de 2 à 12 personnes selon les missions.

Les UTILISATEURS acceptent que la durée de présence dans la SALLE soit de 60 minutes maximum, ceci qu'ils soient parvenus à trouver tous les indices et à résoudre toutes les énigmes ou non. Ce point relève du principe même du jeu. Parallèlement, les UTILISATEURS acceptent que le jeu s'arrête avant la fin des 60 minutes, notamment s'ils sont parvenus à trouver tous les indices et à résoudre toutes les énigmes en moins de 60 minutes ; sans que cela fasse l'objet d'un quelconque ajustement ou compensation tarifaire.

L'admission dans la SALLE n'est possible que sur présentation de l'email de confirmation de réservation (envoyé peu après le processus de paiement à l'ACHETEUR) et sur présentation d'une pièce d'identité de ce dernier.

La complexité du jeu ne permet pas aux UTILISATEURS dont l'âge est inférieur à 8 ans de participer. Les UTILISATEURS mineurs âgés de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les UTILISATEURS mineurs âgés de plus de 13 ans ne doivent pas nécessairement être accompagnés d'un adulte. En cas de doute sur l'âge d'un UTILISATEUR, TEAM BREAK SAS se réserve le droit de demander un justificatif d'identité.

Les UTILISATEURS sont tenus de maintenir la SALLE et l'intégralité de ses équipements (liste non restrictive : décorations, ameublement etc.) en bon état et de l'utiliser conformément à l'usage autorisé. De ce fait, l'UTILISATEUR reconnaît au CONTRAT que toute dégradation

intentionnelle ou causée par une manipulation non autorisée de la salle et de ses équipements fera l'objet d'une refacturation.

Par ailleurs, l'UTILISATEUR est tenu d'utiliser la SALLE et ses équipements de sorte à n'occasionner ou risquer d'occasionner aucun dommage aux autres UTILISATEURS, aux locaux et matériels de TEAM BREAK SAS.

Durant toute sa présence au sein des locaux de TEAM BREAK SAS, l'UTILISATEUR s'engage à se comporter de façon respectable, à se conformer aux règles et à coopérer avec le personnel de TEAM BREAK SAS. À ce titre, TEAM BREAK SAS ne tolère aucune forme de violence, qu'elle soit verbale ou physique, sous forme de harcèlement ou d'intimidation envers ses employés et se réserve ainsi le droit de refuser l'accès aux locaux à toute personne dont le comportement s'apparenterait aux éléments cités précédemment. TEAM BREAK SAS se réserve également le droit de refuser l'accès à toute personne sous l'influence de l'alcool ou de drogues et ce par mesure de sécurité pour ladite personne. Pour toutes les conditions mentionnées ci-dessus, l'interdiction d'accès ne donne droit à aucune indemnité ou remboursement.

En raison de la nature du jeu, aucun enregistrement ne peut être effectué dans la SALLE. Ainsi, l'utilisation d'appareils d'enregistrement vidéo et/ou audio (cela inclut notamment et sans s'y limiter : téléphones mobiles, caméras, Go Pro) est formellement interdite. Toute utilisation d'appareil de ce type pourra occasionner l'arrêt complet du jeu et ce pour toute l'équipe.

TEAM BREAK SAS attend de ses UTILISATEURS qu'ils ne divulguent pas les détails du jeu de façon directe et/ou indirecte. Toute divulgation partielle et totale violerait les intérêts commerciaux de TEAM BREAK SAS.

ARTICLE 3 – PRIX

Les prix pratiqués par TEAM BREAK SAS sont indiqués sur le SITE INTERNET (sur la page d'accueil ainsi que dans l'onglet « missions ») et sont également affichés à l'accueil des locaux de TEAM BREAK SAS.

Ils sont affichés en euros (€) toutes taxes comprises (TTC) et par personne, pour une SESSION de soixante minutes. Le prix par personne est fixé en fonction du nombre de participants au sein d'une même équipe (2 à 12 personnes selon les missions). Les tarifs sont dégressifs et évoluent selon le nombre de joueur. Pour connaître les tarifs, merci de vous référer directement à notre page de réservation.

Si seuls deux UTILISATEURS souhaitent participer à une mission dont le minimum de joueurs est trois, une SESSION pour trois UTILISATEURS devra néanmoins être réservée. Toute autre prestation donnera lieu à une facturation additionnelle. TEAM BREAK SAS se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Tout ACHETEUR paiera le montant relatif au tarif en vigueur au moment de sa réservation.

ARTICLE 4 – RÉSERVATION

La mise à disposition d'une SALLE est soumise à la réservation et à son paiement préalable. Celle-ci est effectuée par l'ACHETEUR sur le SITE INTERNET de TEAM BREAK SAS : <http://www.team-break.fr>.

Toutes les réservations sont effectuées depuis le SITE INTERNET et selon les disponibilités affichées sur celui-ci. La réservation n'est ferme et définitive qu'après réception de l'email de confirmation de réservation, lequel est envoyé à l'ACHETEUR à l'issue du processus de paiement. Dans certains cas exceptionnels, le personnel de TEAM BREAK SAS peut effectuer la réservation pour le compte de l'ACHETEUR si ce dernier ne peut effectuer lui-même la réservation sur le SITE-INTERNET.

Seul les paiements par carte de crédit est accepté sur le SITE INTERNET. Si l'ACHETEUR ne peut régler le montant de la réservation par carte bancaire, il devra dans un premier temps en informer le personnel de TEAM BREAK SAS et se présenter à l'accueil au moins 7 jours avant la

date de la RÉSERVATION afin de régler le montant par chèque, carte de crédit ou espèces (en euros).

TEAM BREAK SAS a confié la gestion de sa plateforme de paiement à un prestataire spécialisé dans la sécurisation des transactions en ligne. Ce dernier ne conserve aucune donnée concernant l'ACHETEUR dans ses bases de données.

Le SITE INTERNET est disponible en version française et anglaise. Cependant, en cas de contestation, seule la version française du SITE INTERNET et des conditions générales de vente pourra être opposée à TEAM BREAK SAS.

Aucune réservation ne peut être annulée ou remboursée sauf dans le cadre d'une annulation du seul fait de TEAM BREAK SAS. Dans ce dernier cas, le montant de la réservation initiale sera remboursé. (conformément à l'article L221-28 du code de la consommation)

Une réservation ne peut être transférées ou revendues à des fins commerciales. Si une réservation est transférée ou revendue en violation de cet article, le porteur de celle-ci se verra refuser l'accès.

En cas de retard des UTILISATEURS pour une SESSION réservée, l'UTILISATEURS pourra décider s'il souhaite ou non débiter la partie. Dans tous les cas, la SALLE devra être libérée à l'heure prévue dans la réservation initiale. TEAM BREAK SAS se réserve le droit de refuser l'accès aux UTILISATEURS dont le retard s'élève à 30 minutes ou plus. Les horaires seront systématiquement rappelés dans les emails de confirmation envoyés par TEAM BREAK SAS.

Si moins d'UTILISATEURS se présentent pour participer à la SESSION de jeu que ce qui était initialement prévu lors de la réservation, l'ACHETEUR et/ou les UTILISATEURS ne peuvent prétendre au remboursement de la différence de prix.

Si plus d'UTILISATEURS se présentent pour participer à la SESSION de jeu que ce qui était initialement prévu lors de la réservation, la différence de prix devra être réglée avant de participer au jeu, ceci dans la limite de 7 joueurs (UTILISATEURS) autorisés par SALLE.

TEAM BREAK SAS se réserve le droit de refuser toute réservation à un ACHETEUR qui n'aurait pas payé l'ensemble des prestations qui lui auraient été facturées.

L'achat de bons cadeau prévoit néanmoins 14 jours de rétractation à partir de la date d'achat en vertu de l'article L221-18. Pour ce faire, merci d'utiliser le [formulaire de contact](#) en précisant votre numéro de commande.

ARTICLE 5 – DONNÉES PERSONNELLES

L'ACHETEUR est responsable de l'exactitude des informations saisies sur le formulaire de réservation en ligne sur le SITE INTERNET. L'ACHETEUR accepte de recevoir de la part de TEAM BREAK SAS des informations et offres commerciales sur son adresse email ou sur son téléphone mobile en cliquant sur la case d'autorisation du SITE INTERNET. L'ACHETEUR et/ou l'UTILISATEUR qui saisit ses coordonnées téléphoniques sur le SITE INTERNET de TEAM BREAK SAS accepte d'ores et déjà d'être contacté par TEAM BREAK SAS ou toute autre société du groupe et ce par téléphone ou SMS.

L'ACHETEUR renseignant les coordonnées des autres joueurs / UTILISATEURS (noms et prénoms, numéros de téléphone, adresses email) autorise TEAM BREAK SAS à envoyer des informations et offres commerciales à ces derniers.

TEAM BREAK SAS s'engage à ne pas transmettre les données personnelles de ses UTILISATEURS à une société extérieure au groupe TEAM BREAK SAS, hors requête d'une autorité habilitée par la loi et dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel. Vous pouvez visiter le site internet bloctel.gouv.fr. Il s'agit d'un service gratuit, pour tous les consommateurs.

ARTICLE 6 – SÉCURITÉ

L'UTILISATEUR s'engage à respecter toutes les mesures de sécurité qui lui sont données, qu'elles soient contractuelles, affichées sur site ou données oralement par le personnel de TEAM

BREAK SAS. Il est formellement et strictement interdit de fumer à l'intérieur du site. Chaque UTILISATEUR s'engage à prendre connaissance et respecter les consignes de sécurité et protection incendie, de même que les issues de secours. Celles-ci sont clairement identifiées dans le local de TEAM BREAK SAS. Il est à ce titre formellement interdit de gêner les issues de secours, lesquelles doivent rester dégagées en toute circonstance. Le UTILISATEUR pourra utiliser les issues de secours si et seulement si la situation exige l'évacuation du local (incendie par exemple). Tout abus et/ou ouverture intempestive de ces issues par un ou plusieurs UTILISATEUR(S) entraînera la refacturation des coûts occasionnés par cet abus.

L'UTILISATEUR est au fait qu'il est absolument interdit d'apporter dans les locaux et dans la SALLE des objets considérés comme (1) des dangers physiques (explosif, inflammable, comburant, gaz sous pression ou liquéfié, corrosif), (2) dangereux pour la santé (toxique, corrosif pour la peau, irritant/sensibilisant, cancérigène/tératogène) et (3) dangereux pour le milieu aquatique.

De même, il est formellement interdit de toucher, manipuler, ouvrir (liste non restrictive) tout objet portant l'étiquette suivante :



Les objets comportant cette étiquette ne font pas partie du jeu, le personnel de TEAM BREAK SAS le rappellera avant l'entrée de l'équipe dans la SALLE.

ARTICLE 7 – PHOTOS ET CAMÉRAS

Des photos de chaque équipe d'UTILISATEURS pourront être prises avant ou après la session de jeu. Ces photos pourront être utilisées par TEAM BREAK SAS afin d'alimenter son SITE INTERNET ou son écosystème digital (Exemples sans restriction, Facebook, Twitter, Instagram etc.). Ces mêmes photos seront envoyées par email aux UTILISATEURS dans un délai raisonnable après la session de jeu.

TEAM BREAK SAS ne pourra être tenu responsable de l'utilisation qui sera faite des photos par les UTILISATEURS et / ou l'ACHETEUR.

Chaque SALLE comporte un dispositif de vidéosurveillance et d'écoute permettant au personnel de TEAM BREAK SAS de suivre la session de jeu et d'aiguiller les UTILISATEURS si besoin. Ce dispositif contribue uniquement au jeu et n'enregistre en rien les SESSIONS de jeu des UTILISATEURS.

ARTICLE 8 – TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les présentes conditions générales et tout contrat conclu incorporant ces termes et conditions sont régis par le droit français et tous les litiges sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.